

Il n'y aura pas d'Université Champlain...

Thérèse Boutin

Number 30, Spring 1984

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/43670ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions l'Interligne

ISSN

0227-227X (print)

1923-2381 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boutin, T. (1984). Il n'y aura pas d'Université Champlain.... *Liaison*, (30), 57–58.

Il n'y aura pas d'Université Champlain...

par
Thérèse Boutin

Comme plusieurs autres « Commissions Davis », celle chargée d'étudier l'éducation universitaire dans le Nord-Est (on l'a appelée communément la Commission Parrott) aura coûté cher aux contribuables ontariens et ne leur aura rien offert en retour, si ce n'est une confusion totale quant à l'avenir de l'Université Laurentienne de Sudbury.

Depuis 1980, Commissions et commissaires se succèdent en Ontario pour tenter d'y voir clair dans un système on ne peut plus conservateur : les universités. Il y a d'abord eu le rapport Fisher, qui recommandait à toute fin pratique un chambardement complet du système universitaire ontarien qui irait jusqu'à la fermeture de certaines institutions, le maintien du statu quo pour quelques unes et la réorganisation des autres. L'Université Laurentienne, selon Fisher, tomberait plus ou moins dans la deuxième catégorie. Étant donné sa situation géographique, elle répondait à deux besoins particuliers : d'abord, elle était dans le Nord et ensuite elle était bilingue. Mais la Ministre de l'éducation, Madame Bette Stephenson en avait décidé autrement. Ainsi, le rapport Fisher aboutit sur des tablettes et la ministre annonçait en octobre 1982 que le gouvernement Davis avait l'intention de restructurer le système universitaire du Nord-Est.

Qu'en est-il de ce système universitaire du Nord-Est — car il faut bien se l'admettre, pour le néophyte il est quelque peu compliqué. D'abord, il y a l'Université Laurentienne qui est une fédération de trois universités confessionnelles et d'un collège universitaire neutre. Les trois universités confessionnelles — l'Université de Sudbury (catholique), l'Université Thorneloe (anglicane) et l'Université Huntington (Église Unie) — ont chacune une charte universitaire en bonne et due forme, un conseil d'administration indépendant, un Sénat et des programmes universitaires distincts, mais elles sont toutes régies par le Conseil des Gouverneurs de l'Université Laurentienne auquel elles délèguent chacune six représentants. De plus, trois Collèges universitaires, qui n'ont pas de Charte universitaire mais qui ont un conseil d'administration indépendant, y sont affiliés ; cependant, contrairement aux universités fédérées, les décisions académiques relèvent du Sénat de l'Université Laurentienne. Les trois collèges affiliés sont le Collège de Hearst, le Collège Algoma (Sault Ste-Marie) et le Collège Nipissing (North Bay).

La décision du gouvernement ontarien de restructurer l'Université Laurentienne découlait d'une recommandation du Rapport Bourns (fin 1981), qui proposait la fusion de toutes les composantes actuelles en une seule université à campus multiples, avec un seul conseil d'administration, un seul Sénat et un seul Recteur. Selon le dire de Monsieur

Bourns, une telle mesure offrirait aux gens du Nord des ressources éducatives comparables à celles du Sud.

C'est donc à partir de cette recommandation, entérinée par le Conseil ontarien des affaires universitaires, que la ministre mit sur pied la Commission Parrott, dont le mandat serait de proposer une « structure décisionnelle et administrative viable pour une nouvelle université, de proposer les modalités de mise en œuvre de la nouvelle structure, d'en évaluer les coûts et de proposer un nom pour l'Université. » Dès le départ, il n'était pas question d'arriver à une recommandation originale, puisque le point de départ était la recommandation Bourns. Il s'agissait d'une justification de la démocratie : c'est-à-dire une consultation publique pour justifier une décision déjà prise. Contre vents et tempêtes, en plein mois de février 1983, la caravane Parrott a visité les grands centres du Nord pour ne rencontrer que de l'opposition au projet de Madame Stephenson. Les collègues universitaires, appuyés par des lobbys bien structurés, n'entendaient pas perdre leur autonomie et l'Université Laurentienne ne voulait pas perdre sa charte et son indépendance en ne devenant qu'un simple campus d'une université restructurée.

Après avoir entendu arguments et doléances d'administrateurs, de gens d'affaires, de citoyens, de professeurs, d'étudiants, d'anciens et de représentants de la communauté francophone lors des audiences publiques, après avoir lu le rapport final de la Commission rendu public en octobre 1983, après avoir interrogé les différentes parties en cause et après avoir constaté le retard de la ministre à réagir concrètement au rapport, il me semble assez juste de pouvoir affirmer que l'Université Champlain (c'est ainsi que la Commission Parrott voulait baptiser la nouvelle institution) ne verra jamais le jour. D'abord, l'abrogation d'une charte universitaire créerait un dangereux précédent. Deuxièmement, Parrott devait évaluer combien il en coûterait de mettre en place la nouvelle structure ; il ne l'a pas fait, car a-t-il dit, aucun des membres de la Commission ne se sentait capable d'une telle entreprise. De plus la ministre avait souligné qu'il ne fallait pas s'attendre à ce que le gouvernement débloque des fonds supplémentaires pour la restructuration ; or il est évident qu'un projet d'une telle envergure ne peut voir le jour sans subsides additionnels. Enfin, si le projet était malgré tout mis de l'avant, il rencontrerait une forte opposition de la part des 14 autres universités qui craignent, à juste titre, pour l'avenir de leur institution.

De toute façon, les recommandations de la Commission Parrott ont été mal accueillies par les parties en cause, à l'exception du Collège Algoma qui y voit sa planche de salut. Aux prises avec un énorme déficit et peu d'étudiants, le collège envisage sa survie dans l'intégration complète à une nouvelle université. Ailleurs, on rejette le rapport Parrott pour les mêmes raisons qu'on s'est objecté au rapport Bourns. En simplifiant, le Collège de Hearst perd non seulement son autonomie, mais aussi son caractère francophone. Le Collège Nipissing perd le surplus d'un million de dollars qu'il a réussi à accumuler, en dépit des contraintes financières des dernières années et n'obtient toujours pas ce qu'il recherche depuis 25 ans : une charte universitaire distincte. L'Université Laurentienne ne veut pas perdre sa charte, son nom, ni sa réputation ;

elle est préoccupée par les mesures qu'elle dit symboliques à l'égard des francophones et enfin, elle rejette le fait qu'il n'y aurait pas d'argent pour mettre en branle toute une nouvelle structure.

Par ailleurs, il faut souligner que les institutions et groupes intéressés ne s'opposent pas nécessairement à une éventuelle restructuration du système, mais bien à la méthode proposée par Bourns et par Parrott. L'Université Laurentienne, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, coûte très chère à faire fonctionner, ne rejoint pas toute sa clientèle potentielle d'étudiants, n'offre pas une gamme exhaustive de programmes qui répondent aux besoins particuliers du Nord-Est de la province et sa structure bilingue laisse beaucoup à désirer.

Où est la solution? Quelle allure prendra la restructuration, si restructuration il y a? Combien est-ce que ça va coûter aux contribuables? Quel sera le sort des autres universités de la province? Autant de questions dont on n'a pas encore la réponse et qui, si elle restent ainsi, feront en sorte que le rapport de la Commission Parrott subira lui aussi, le sort de la tablette. Entre temps, la ministre nommait, juste avant Noël 83, encore une autre commission, dirigée par Ronald Watts, recteur de l'Université Queen's de Kingston, dont le mandat est de proposer un projet de restructuration des universités ontariennes. . .★

L'inconception d'un mythe

par
Marc O'Sullivan

L'Inconception, la pièce de Robert Marinier, a suscité beaucoup d'intérêt du fait que c'est la première pièce franco-ontarienne produite par le Théâtre français du Centre national des arts (lisez la critique dans les pages qui précèdent). À cette occasion, j'ai lu et entendu dans les médias de la Capitale quelques commentaires qui m'ont rappelé l'existence d'un certain mythe qui circule librement dans les milieux théâtral et journalistique. Il s'agit du mythe du théâtre franco-ontarien nombriliste.

La comédienne qui jouait dans *L'Inconception* a fait allusion à cette légende : « C'est une pièce très intelligente et je trouve ça injuste que l'on mise sur le fait franco-ontarien. Pour une fois justement qu'une pièce ne traite pas de problèmes typiquement franco-ontariens comme

les mines de Sudbury » (*Le Droit*, p. 33, le 5 novembre 1983). Saviez-vous que les mines de Sudbury étaient un « problème typiquement franco-ontarien »?

Il faut comprendre que ce sophisme dérouté non seulement les excellentes comédiennes, mais aussi les critiques les plus professionnelles. Une critique de Radio-Canada s'y référait en analysant la pièce de M. Marinier. « Je ne pense pas que l'on devrait parler d'une pièce franco-ontarienne comme telle, mais d'une pièce de théâtre justement. » (« *Les Matineux* », Radio-Canada, 4 décembre 1983). Une pièce franco-ontarienne ne peut-elle pas être une « pièce de théâtre justement »? Est-ce qu'une pièce québécoise peut l'être?

Ces commentaires sous-entendent que le théâtre d'ici parle uniquement des Franco-Ontariens et c'est une notion qui connaît une popularité croissante, surtout chez les journalistes.

Or, c'est complètement faux. Un examen de la création professionnelle des cinq dernières années en Ontario démontre que nos textes dramatiques sont très diversifiés dans leur thématique. *Amour à vendre...* s'adresser à, de Roy-Lapointe, traite des relations hommes/femmes, de même que *Strip*, de Caron-Haentjens-Trudel, tandis que *Hawkesbury Blues*, de Haentjens-Dalpé, dresse un portrait d'une ville industrielle (comme il en existe des milliers) et *Les murs de nos villages* du Théâtre de la Vieille 17 décrit une journée typique d'un village (il me semble qu'on en trouve ailleurs qu'en Ontario français). D'autres exemples abondent en ce sens. Par contre, la liste des pièces au sujet de l'Ontario français se limite à *La Parole et la loi* du Théâtre de La Corvée. Autrement, le théâtre franco-ontarien nous parle d'une grande variété de sujets et d'histoires touchant une panoplie d'expériences d'intérêt universel.

Attaque-t-on Michel Tremblay de vouloir situer ses pièces presque uniquement au Québec et plus particulièrement à Montréal? Reproche-t-on à Gratien Gélinas et à Marcel Dubé de n'avoir créé que des personnages québécois dans leurs pièces? Certainement que non, ça serait impensable! Mais, on se permet de dire que les dramaturges d'ici font du « théâtre de la cause », tel que l'expliquait un animateur de Radio-Canada.

C'est une aberration! Le mythe du théâtre franco-ontarien nombriliste n'est qu'un commentaire irréfléchi et gratuit qui est malheureusement souvent répété par les médias. Ce qu'ils ne peuvent s'imaginer, c'est qu'une pièce, telle que *L'Inconception*, peut être à la fois franco-ontarienne et d'un intérêt pour tous.★



Pour tous vos besoins en matière de services financiers, venez nous voir! Vous verrez qu'on peut bien s'arranger.

Caisse populaire Ste-Anne d'Ottawa Inc.
550, rue St-Patrick
Ottawa (Ontario)
K1N 5L5
237-4564

Pourquoi chercher ailleurs

Marcil, Lavallée & Loyer Comptables agréés

J. Bernard Marcil, c.a. - Serge Lavallée, c.a.
André Loyer, c.a.

325, Dalhousie, Suite 440,
Ottawa, Ontario K1N 7G2

Tél.: (613) 232-1593